

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 302-CX-1320

concernant les rapports découlant de l'application de la loi 395 « Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire »

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent deuxième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU la loi 395 « Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire »;

ATTENDU la certification de l'état de traitement par les vérificateurs externes;

ATTENDU le rapport de performance et perspectives de développement;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le rapport de performance et perspectives de développement et l'état de traitement au 31 mai 2007;

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer lesdits rapports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 302-CX-1321

concernant l'embauche d'un technicien en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent deuxième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de technicien(ne) en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de monsieur Jean-Frédéric Dallaire à titre de technicien en informatique et bureautique au Service des technologies de l'information, à compter du 18 septembre 2007;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de monsieur Jean-Frédéric Dallaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 302-CX-1322

concernant le remboursement d'une partie des frais de la campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent deuxième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général de l'Université du Québec concernant les affaires financières;

ATTENDU l'article 5.3.3 c) du Règlement de régie interne prévoyant que le Comité exécutif approuve les dépenses, engagements financiers et les modifications budgétaires de plus de 125 000 \$ mais inférieurs à 250 000 \$, dans le cadre des budgets adoptés par le Conseil d'administration;

ATTENDU l'approbation par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 mai dernier, du budget de fonctionnement pour l'année 2007-2008 (Résolution 311-CA-4639);

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le Service des ressources humaines et financières de procéder au paiement d'une somme de 225 000 \$ à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais comme prévu au budget de fonctionnement 2007-2008. Ce montant servira à payer une partie des frais de la campagne majeure de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 302-CX-1323

concernant l'entente cadre entre Euromed Marseille École de Management et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent deuxième réunion tenue le lundi 17 septembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le protocole d'entente signé en 2002, de la continuité des échanges d'étudiants, du désir de l'UQO et d'Euromed Marseille École de Management de poursuivre leur collaboration;

ATTENDU les modifications requises suite aux changements apportés par le gouvernement en 2005 concernant la couverture des frais de scolarité des étudiants internationaux;

ATTENDU le nouveau projet d'entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente cadre entre Euromed Marseille École de Management et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice